



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 05 octobre 2021

NOUVEL EPISODE DE GRANDES MAREES

Un nouvel épisode de grandes marées impactera Mayotte du mercredi 6 au dimanche 10 octobre, avec deux pics à 4m31 le vendredi 8 octobre à 5h02, et 4m30 le samedi 9 octobre à 5h36.

Les maires concernés et les services de l'État ont été sensibilisés à cette situation.

Ainsi, les marées suivantes, intégrant le phénomène de subsidence, sont attendues :

- > Mercredi 6 octobre 2021 :
 - une marée de 4m03 à 16h17
- > Jeudi 7 octobre 2021 :
 - une marée de 4m20 à 4h30
- > Vendredi 8 octobre 2021 :
 - une marée de 4m31 à 5h02
- > Samedi 9 octobre 2021 :
 - une marée de 4m30 à 5h36
- > Dimanche 10 octobre 2021 :
 - une marée de 4m16 à 6h11

Certains niveaux de marée, éventuellement dégradés par des conditions météorologiques défavorables pourraient engendrer des perturbations du trafic des barges ou des réseaux routiers. Les usagers sont invités à se tenir informés.

Les informations des conditions météorologiques, susceptibles d'accentuer l'impact du phénomène et d'entraîner une détérioration des conditions de navigation ou de circulation en bord de mer, ne pourront être fournies que dans les 24 heures qui précéderont l'événement.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



D'ores et déjà la préfecture invite la population à respecter les consignes de sécurité suivantes en cas de grandes marées :

- Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météorologique.
- Limitez vos déplacements en bord de mer et circulez avec précaution en limitant votre vitesse et en respectant les consignes des forces de l'ordre et des services gestionnaires des routes.
- Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation.
- Sur le littoral ou sur les plages surveillez attentivement les enfants.
- Si vous habitez en bord de mer :
 1. protégez vos biens face à la montée des eaux (installer des batardeaux, relever les mobiliers),
 2. coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz,
 3. préparer votre kit d'urgence (médicaments, vêtements, alimentation, etc.),
 4. si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre mairie.
 - Écoutez les consignes de sécurité.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976